

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

*Mauricie et Centre-du-Québec*

## **L'opération marquage des chaussées débute**

**Trois-Rivières, le 5 mai 2022.** – Le ministère des Transports informe les usagers qu'il procédera, de mai à décembre, au rafraîchissement des lignes de démarcation sur les routes sous sa responsabilité.

Pour s'assurer de réaliser un travail de qualité, un convoi se déplace à une vitesse variant entre 10 et 20 km/h. À la rencontre du convoi, il est essentiel pour les usagers de :

- respecter la signalisation;
- s'assurer de ne pas circuler sur les lignes fraîchement peintes, de manière à préserver la qualité du marquage durant la période de séchage (celle-ci peut prendre un peu plus de 20 minutes) ;
- ne pas dépasser le convoi de marquage. Si vous devez effectuer un virage et franchir une ligne peinte, il est souhaitable d'attendre la prochaine intersection.

Par ailleurs, circuler sur les lignes fraîchement peintes comporte un risque d'éclaboussures. Or, celles-ci s'avèrent très difficiles, parfois impossibles, à enlever sur la carrosserie des automobiles. Prenez note que le ministère des Transports décline toute responsabilité pour les dommages causés à un véhicule, si les travaux sont effectués selon les normes établies.

Le Ministère invite les usagers à la patience et à la vigilance afin de permettre aux employés de réaliser un travail de qualité, et ce, en toute sécurité.

Afin de planifier adéquatement vos déplacements, informez-vous sur les entraves en cours et à venir en consultant le [Québec 511](#).

Le Ministère remercie les usagers de la route pour leur collaboration.

– 30 –

**Pour information :**

Roxanne Pellerin, conseillère en communication  
Direction générale des communications  
Ministère des Transports  
Tél. : 819 698-8392